

37^{ème} Rallye Régional de Nancy - 2017

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 02 octobre**

Ouverture des engagements : **Lundi 02 octobre**

Clôture des engagements : **Lundi 20 novembre**

Parution du road-book : **Samedi 02 décembre**

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 02 décembre de 9h à 12h et de 14h à 18h00

Vérification des documents et des voitures : **Samedi 02 décembre de 15h00 à 20h00**

Heure de mise en parc ferme de départ : **Samedi 02 décembre à l'issue des vérifications du concurrent.**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Samedi 02 décembre à 19h00, Salle des fêtes Dieulouard (54).**

Publication des équipages admis au départ : **Samedi 02 décembre à 20h30, Salle des fêtes Dieulouard (54).**

Briefing écrit remis aux équipages lors des contrôles administratifs

Départ de : à **7h45, le dimanche 03 décembre**

Publication des résultats partiels : **Salle des fêtes (Parc fermé).**

Arrivée à : **Dieulouard (54) à partir de 15h55.**

Vérification finale : **Garage Mathiot Autos (Dieulouard 54).**

Publication des résultats du rallye : **30 Min après l'arrivée du dernier concurrent à Dieulouard (54).**

Remise des prix : **le Dimanche 03 décembre, sur le podium d'arrivée parc fermé à Dieulouard (54).**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nancy, organise les 02 et 03 décembre 2017, en qualité d'organisateur administratif et technique le 37^{ème} rallye régional de Nancy

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue grand Est du Sport Automobile sous le n°40 en date du **24/10/2017.**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R 882** en date du **24/10/2017.**

Comité d'Organisation

Président : **Pascal MAIRE**

Membres : **Les membres de l'ASA Nancy.**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **ASA Nancy 20 Grand rue 54280 SEICHAMPS.**

Téléphone : **09 75 33 63 02** Port. : **06 17 61 56 45** Fax : **03 83 21 19 35.**

Site internet. : www.asa-nancy.com Email. : asa.nancy@laposte.net

Permanence du Rallye : **Mairie de Dieulouard (54).**

Lieu, date, horaire : **Mairie de Dieulouard (54) pendant la durée de l'épreuve.**

Organisateur technique

Nom : **ASA NANCY.**

Adresse : **20 Grand rue, 54280 SEICHAMPS.**

1.1P. OFFICIELS

Président du collège	BUSSEREAU Bernard	15 03	03.06
Membres	CONDAMIN Claude	122813	03 14
	COTTET Patrice	8012	03 05
Secrétaire du collège	PECCAUD Mimi	2309	03:14
Directeur de course	BLANQUIN Daniel	11941	03.08
Directeur de course adjoint	ESLINGER Jean Marie	168503	03.08
Adjoints à la Direction de course gestionnaires d'une ES au PC	SINGER Jean	164561	03 08
Responsable Sécurité	HENRY Sylvain	177690	03.08
véhicule TRICOLORE	GERARDIN Didier	19652	03.08
	ANGELMANN Alain	214977	03 04
Commissaire Technique Responsable	PROTOIS Gérard	1906	03.21
Commissaires Techniques	LORRAIN Michel	105082	03.04
	DERCHE Denis	33547	03.14
	HAEFFELIN Daniel	12679	03 22
Directeur de course ES 1	MADER Franck	87564	03 23
	SICHLER Jean-Jacques	17673	03.23
Relations concurrents	HENRY Jean Michel	15551	03 08
Responsable Informatique et Classement	PEUREUX Gérard	11719	03.05
Responsable des commissaires	CIMANN Arianna	244600	03.08
	BRICE Jean Louis	163131	03 08
Voiture DAMIER	WAMBACH Jean	3030	03.06
	BLANQUIN Francine	1945	03 08
Responsables des parcs Assistance Regroupement	DUMAS Frédéric	19534	03 04
	LECONTE Laurent	188349	03 12
Médecins	WIEDENKELLER Michel	146262	03.12
Chronométrateurs	PEUREUX Odile	11716	03 05
	GERMAIN Christian	12893	03 12

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye de Nancy compte pour la Coupe de France des rallyes 2018 **coefficients 2**, le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2017 et le challenge ASA Nancy 2017.

1.3P. VERIFICATIONS

Administratives : Salle des fêtes, rue de Scarpone à Dieulouard (54).

Samedi 02 décembre de 15h00 à 19h45.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- 1- Licences FFSA 2017
- 2- Permis de Conduire (sauf navigateur junior)
- 3 (merci de joindre les photocopies de ces documents à votre demande d'engagement)

Techniques : Parking salle des fêtes, rue de Scarpone à Dieulouard (54).

Samedi 02 décembre de 15h15 à 20h00.

Les concurrents devront présenter leurs voitures et être en possession de la fiche d'homologation et du passeport technique.

Les concurrents engagés consulteront à partir du lundi 27 novembre, l'heure de convocation aux vérifications sur le site www.asa-nancy.com, aucune convocation sera envoyé par courrier

Les vérifications finales seront effectuées : **Garage Mathiot Autos à Dieulouard (54).**

Prix de la main d'œuvre **60 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1.5 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Les demandes d'engagement seront reçues dès la parution du présent règlement jusqu'au **Lundi 20 novembre minuit** (cachet de la poste faisant foi) dûment complétée **accompagnée des droits d'engagement** à l'adresse ci-dessous :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE NANCY

20 Grand rue

54280 SEICHAMPS

Téléphone : 09 75 33 63 02 Fax 03 83 21 19 35

3.1.6P. ANNULATION

L'asa Nancy se réserve le droit d'annuler le rallye si, à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'ASA Nancy fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel et communication internet.

3.1.7P. REMBOURSEMENT

L'ASA Nancy remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

Les retenues standards seront :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues de moins de 8 jours jusqu'aux vérifications.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures.

Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- ~~avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €.~~
- ~~avec la publicité facultative des organisateurs : 680 €.~~ → engagement à **290 €** pour tous.
- ~~équipage complet ASA Nancy : 320 €.~~

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.1P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURE ADMISES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance est autorisée **uniquement** dans le parc d'assistance prévue à cet effet signalée dans le road book.

Important : une bâche sous chaque voiture de course et véhicule d'assistance est obligatoire dans le parc d'assistance

Ces bâches de (3x5m) seront résistantes aux hydrocarbures

Dans le parc d'assistance il est demandé obligatoirement aux concurrents :

- ❖ de ne pas piqueter
- ❖ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- ❖ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut est de 200€.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES APPLICATION AU 8 JUIN 2012

Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques

d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Nancy représente un parcours de **156.9 km**.

Il est divisé en **1 étape et 3 sections**.

Il comporte **1 épreuve spéciale à parcourir 3 fois « La Grande Boucle » (13.2 km)** d'une longueur totale de **39,6 km**.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. ROAD-BOOK

Les road-book seront disponibles le :

Samedi 02 décembre, de 8h à 15h à la salle des fêtes de Dieulouard (54).

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 02 décembre de 8h à 12h00 et de 14h à 18h.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums** et des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5 EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionnée par le collège des commissaires sportifs.

ES « La Grande Boucle » : cette ES se déroulera avec une partie en boucle. Le départ sera donné en fonction du trafic. Tout concurrent n'effectuant pas le nombre de tours (2 tours) sera pénalisé de la façon suivante :

- Si le concurrent effectue plus du nombre de tours imposés, ce sera le temps réalisé qui sera retenu.

- Si le concurrent effectue un certain nombre de tours en moins, il sera pénalisé du plus mauvais temps réalisé normalement dans cette ES par le dernier concurrent augmenté d'une pénalité de 1 minute.

Pour cette épreuve, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10ème. Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort.

Les prix seront distribués :

Prix Cumulables

SCRATCH	1 ^{er}	1 coupe	
	2 ^{ème}	1 coupe	
	3 ^{ème}	1 coupe	
CLASSE	1 ^{er}	1 coupe	
	2 ^{ème}	1 coupe	(si 6 partants)
	3 ^{ème}	1 coupe	(si 10 partants)
	4 ^{ème}	1 coupe	(si 15 partants)

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le Dimanche 03 décembre 2017 sur le podium à Dieulouard (54)
avant l'entrée en parc fermé.

ASA NANCY

20 Grand rue 54280 SEICHAMPS

e mail : asa.nancy@laposte.net

TEL : 09 75 33 63 02 FAX : 03 83 21 19 35

www.asa-nancy.com